

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 03 Avril 2017 présidé par le maire Jean Marie FROMONOT

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Jacqueline ZELIOLI, Andrée POITOUT,
MM. François BACHELIER, Bruno GERMANEAU, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT,
Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

Absents excusés : Karine TUPINIER,
Bernard LECUILLER qui donne pouvoir à Jean Marie FROMONOT

La séance est ouverte à 20 heures 45.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire fait un rapide compte rendu de la réunion du PETR qui s'est tenue de 19 h 15 à 20 h 30 à PONTIGNY. En définitive cette réunion avait pour but, aux élus présents,

- d'expliquer le fonctionnement de leurs communes en ce qui concerne les différents services, commerces, animation, santé etc.
- d'exprimer leurs doléances notamment par rapport à la disparition des services publics

Le PETR AUXERROIS était représenté par un bureau d'étude mandaté pour faire un état des lieux au niveau des communes concernées

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 16 février

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte administratif 2016

Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à **107 571.90 €** pour **117 702.52 €** de recettes, soit un excédent de fonctionnement de **10 130.62 €** reporté en section d'investissement

Investissement

Les dépenses se montent à **31 031.33 €** pour **22 069.93 €** de recettes soit un déficit de **8 961.40 €**

Conformément à la loi le maire sort de la salle,

Patrick VAILLANT, adjoint, soumet au vote le compte administratif 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

3) Taux des 4 taxes :

Suite à la baisse des recettes notamment au niveau de la dotation et des compensations, le budget 2017 établi par la commission des finances ne peut être équilibré que par un nouvel emprunt.

Afin d'atténuer cet écart le maire propose, comme il avait été décidé lors du dernier conseil municipal d'augmenter les taxes de 10 %

Il explique les nouvelles dispositions concernant la taxe d'habitation dès 2017.

Le versement se fera en 2 temps :

- environ la moitié directement à la commune.
- le solde par la communauté des communes (3 CVT) pour un montant de 10 484 y compris la CFE qui disparaît

	2016	2017
Taxe d'habitation	15,98 %	8.74 %
Foncier bâti	11,19 %	12.31%
Foncier non bâti	24,98 %	27.48 %
CFE	17,75 %	0

Soumises au vote, les taux des taxes 2017 sont approuvés à l'unanimité

4) **Budget prévisionnel 2017**

La commission des finances fait les propositions suivantes :

Fonctionnement :

Le maire indique que désormais il n'est plus obligatoire d'appliquer le montant plafond pour payer les indemnités aux élus. Il propose de les réduire de 10 % à partir du 2^{ème} trimestre 2017.

Budget équilibré dépenses/recettes pour un montant de **123 915 €**.

Investissement :

Equilibre dépenses/recettes pour un montant de **37 122 €**, la principale dépense consistant les travaux prévus au cimetière pour la reprise des tombes abandonnées.

Un emprunt de 7 644 € est nécessaire pour boucler la section investissement.

Soumise au vote, cette proposition de budget est approuvée à l'unanimité.

5) **Election présidentielle des 23 Avril et 7 Mai**

Le tableau des permanences des bureaux de vote est complété par chaque conseiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.